

## Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 20 décembre 2016

<b>Nombre de Membres dont le conseil doit être composé</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers présents</b>	<b>:</b>	<b>13</b>

*L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 13 décembre 2016*

### Ordre du jour

1. **Maison des Associations et Bibliothèque – Avenants**
  - a. **Lot 01 Démolition – GCM**
  - b. **Lot 03 Gros-oeuvre – BRINGOLF**
  - c. **Lot 06 Ravalement - KNOERR MOHR**
  - d. **Lot 04 CHARPENTE ET BARDAGE BOIS - KLEINCLAUS**
2. **Espace Culturel et Sportif - Avenants**
  - a. **Lot 02 Gros-oeuvre – CBA**
  - b. **Lot 04 Couverture étanchéité – TBI**
  - c. **Lot 10 Menuiserie intérieure bois - SCHALCK**
3. **Budget primitif 2017**
4. **Tarifification et subventions**
  - a. **Location salle Chopin - principe et tarifs**
  - b. **Convention Location ECS - AFL**
  - c. **Tarifs bâtiments communaux**
  - d. **Tarifs concessions cimetièrre et autres**
  - e. **Subventions**
  - f. **Multisports – fête de Noël Personnes Agées**
5. **Mise en place d'une barrière sur chemin déchèterie**
6. **ACTES Préfecture – Dématérialisation**
7. **Espace culturel et Sportif – Convention de mise à disposition**
8. **EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - PLUI révision pour Lipsheim**
9. **PERISCOLAIRE – OPAL avenant DSP**

*Présents : R. SCHAAL - I. REHM – F. FISCHER - G KAERL E - D. HIPPEL - JC. BUFFENOIR – E. FINCK- C. CATALLI – G. SUPPER - G MULLER - S LOBSTEIN - E KELLER - L BAHY - S ZIMMERMANN - D ZIARKOWSKI*

*Abs. Excusés : JP RAYNAUD proc à Ch. CATALLI - JC SOULE proc à R SCHAAL – C OTT proc à S LOBSTEIN – A CUTONE proc à E KELLER*

*Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.*

*Madame Leila BAHY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le*

Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

## 1. Maisons des Associations et Bibliothèque – Avenants

Par délibération prise en date du 14 juin 2016, le conseil municipal a attribué les marchés concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des Associations et construction d'une bibliothèque. Si les études primaires avaient été réalisées et des démolitions partielles faites, il s'avère que sur ce vieux bâtiment, certaines modifications, pour assurer la solidité et la sécurité, doivent être réalisées. Concernant le crépi de la façade principale donnant sur rue, au vu des modifications apportées, les conseillers, lors d'une réunion de travail, proposaient de traiter la totalité de la façade. C'est pourquoi les avenants ci-dessous sont proposés aux conseillers. Chaque avenant fait l'objet d'un rapport du maître d'œuvre présenté aux Conseillers lors de la réunion.

### a. Lot 01 Démolition – GCM

#### Entreprise GCM 67330 BOUXWILLER

Montant marché	41 970.50 € HT	Montant marché	50 364.60 € TTC	
Avenant N°1	1 245.00 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	1 494.00 € TTC	
TOTAL	43 215.50 € HT		51 858.60 € TTC	2.97%

### b. Lot 03 Gros-œuvre – BRINGOLF

#### Entreprise BRINGOLF 67114 ESCHAU

Montant marché	167 114.28 € HT	Montant marché	200 537.14 € TTC	
Avenant N°1	13 203.00 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	15 843.60 € TTC	
TOTAL	180 317.28 € HT		216 380.54 € TTC	7.90%

### c. Lot 06 Ravalement - KNOERR MOHR

#### Entreprise KNOERR MOHR 67026 STRASBOURG

Montant marché	11 977.71 € HT	Montant marché	14 373.25 € TTC	
Avenant N°1	2 967.26 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	3 560.71 € TTC	
TOTAL	14 944.97 € HT		17 933.96 € TTC	24.77%

### d. Lot 04 CHARPENTE ET BARDAGE BOIS - KLEINCLAUS

#### Entreprise KLEINCLAUS 67350 DAUENDORF

Montant marché	128 000.00 € HT	Montant marché	153 600 € TTC	
Avenant N°1	4 548.00 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	5 457.60 € TTC	
TOTAL	132 548.00 € HT		159 057.60 € TTC	3.5%

**TTC 20 898.31**

Le Conseil Municipal  
Où le rapport de Monsieur le Maire  
Vu le Code des Marchés Publics  
Après en avoir délibéré

**Valide et approuve** les avenants ci-dessus détaillés concernant le marché

**Autorise** le maire ou son représentant à signer les avenants ci-dessus détaillés et tous documents y relatifs concernant le marché de la Maison des Associations et de la Bibliothèque

Par  
16 voix pour

0 voix contre  
0 abstentions

## 2. Espace Culturel et Sportif – Avenants

- a. Lot 02 Gros-œuvre – CBA
- b. Lot 04 Couverture étanchéité – TBI
- c. Lot 10 Menuiserie intérieure Bois - SCHALCK

Par délibération prise en date du 17 février 2015, les conseillers ont validé l'APD concernant l'extension de l'Espace Culturel et Sportif de Lipsheim et la construction d'une Salle de Musique. Par délibération du 28 juillet 2015, le conseil municipal a attribué les différents lots. Le chantier arrive à son terme et un certain nombre de positions dans différents marchés n'ont pas été réalisées.

### a. Lot 02 Gros-oeuvre – CBA

**Entreprise** CBA rue de la Forêt 67550 VENDENHEIM

Montant marché	70 337.14 € HT	Montant marché	84 404.57 € TTC	
Avenant N°1	3 000.00 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	3 600.00 € TTC	
TOTAL	67 337.13 € HT		80 804.57 € TTC	-4.27%

### b. Lot 04 Couverture étanchéité - TBI

**Entreprise** TBI Rue Ettore Bugatti 67152 ERSTEIN CEDEX

Montant marché	37 974.65 € HT	Montant marché	45 569.58 € TTC	
Avenant N°1	962.40 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	1 154.88 € TTC	
TOTAL	37 012.25 € HT		44 414.70 € TTC	-2.53%

### c. Lot 10 Menuiserie intérieure bois - SCHALCK

**Entreprise** SCHALCK 8 rue de l'artisanat 67350 NIEDERMODERN

Montant marché	42 514.68 € HT	Montant marché	51 017.62 € TTC	
Avenant N°1	1 838.78 € HT	Avenant N°1 (tva 20%)	2 206.54 € TTC	
TOTAL	40 675.90 € HT		48 811.08 € TTC	-4.33%

**TTC 6961.42**

Le Conseil Municipal  
Où le rapport de Monsieur le Maire  
Vu le Code des Marchés Publics  
Après en avoir délibéré

**Valide et approuve** les avenants ci-dessus détaillés concernant le marché

**Autorise** le maire ou son représentant à signer les avenants ci-dessus détaillés et tous documents y relatifs concernant le marché de la salle de Musique de l'Espace Culturel et Sportif

Par  
16 voix pour  
0 voix contre  
0 abstentions

### 3. Budget primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République  
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant disposition budgétaire et comptable relative aux collectivités locales  
Vu le décret n° 96-1256 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles du budget  
Vu la circulaire interministérielle du 31 décembre 2005 relative aux modifications apportées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 à l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 31 mars et en année électorale au 15 avril  
Vu les élections municipales du 23 mars 2014 et l'installation du conseil municipal le 28 mars 2014  
Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du Budget Primitif, application de l'instruction M14

#### **Le conseil municipal,**

Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,

Où le rapport de Monsieur le Maire, qui souligne que

- le budget 2017 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents pour ce qui concerne la maîtrise des dépenses;
- qu'il regrette la baisse des dotations de l'Etat, baisse qui devrait encore se poursuivre en 2017;
- que la plupart des investissements inscrits dans le budget ont fait l'objet d'une discussion et d'une délibération spécifique au sein du conseil municipal et s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement

#### **Après en avoir délibéré,**

**Adopte** le Budget Primitif 2017 arrêté comme suit :

Section d'exploitation	Dépenses	1 551 510 €
	Recettes	1 551 510 €
Section d'investissement	Dépenses	1 797 000 €
	Recettes	1 797 000 € (voir budget annexé)

Approuve l'état des effectifs du personnel de la Commune

Par

17 voix pour                    JC BUFFENOIR ayant rejoint la séance a participé au vote  
0 voix contre  
0 abstention

### 4. Tarification et subvention

#### **a. Location salle Chopin - principe et tarifs**

Par délibération prise en date du 15 mars 2016, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la signature d'une convention avec les associations de Lipsheim, en l'occurrence, LE SEL – LES VAILLANTS AINES – LE CERCLE et a fixé les tarifs. Ceux-ci sont revus annuellement pour l'ensemble des bâtiments.

Vu les demandes présentées par des concitoyens de Lipsheim, il est proposé d'ouvrir les possibilités de mise à disposition de cette salle

#### **Le Conseil Municipal**

**Où le rapport de Monsieur le Maire**

#### **Après en avoir délibéré**

- **Décide** de mettre cette salle à disposition des citoyens et entreprises de Lipsheim, dans le cadre de réunions d'associations, d'assemblées syndicales et autres réunions non commerciales
- **Fixe** les tarifs sur les principes suivants
  - o « Par Utilisateurs »- une convention signée avec chaque utilisateurs  
Par exemple le Cercle/ le Sel/ les Vaillants Ainés... 100 € par an
  - o Utilisation pendant une durée limitée de 1 à 2 réunions /mois pour les associations de Lipsheim  
exemple la SAFNEL durant la saison hivernale 30 € par saison
  - o Réunion occasionnelle pour les citoyens de lipsheim (ex AG pour les copro de Lipsheim)  
Et autres réunions d'une durée inférieure à 5h - Hors activités commerciales 40 € par réunion

Par

17 voix pour

0 voix contre  
0 abstention

### b. Espace culturel et Sportif – Convention de mise à disposition AFL

L'AFL (association familiale de Lipsheim) a créé depuis peu une section des Taties & Loulous permettant ainsi aux assistants maternels de Lipsheim de se retrouver, d'organiser et de participer à des ateliers bricolage et ce en complément des réunions du RAM. Pour ce faire il y a lieu de leur mettre un local à disposition par le biais d'une convention

#### Le Conseil Municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

- **Approuve** le projet de convention pour l'AFL et spécifiquement pour la section Taties et Loulous
- **Accepte** en recette le montant de 100 € pour l'année 2017 – 1<sup>er</sup> semestre
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents relatifs à ce dossier avec les différentes associations et utilisateurs.

Par

19 voix pour                      E KELLER ayant rejoint la séance a participé au vote.  
0 voix contre  
0 abstention

### c. Tarifs bâtiments communaux

#### Le conseil municipal,

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**Fixe** pour l'année 2017 les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2017.

#### La Grange

*Forfait Location y compris charges annuelles*

AFL	350 €
Ass. Franco-Allemande de modélisme ferroviaire	55 €

#### Périscolaire

Conseil de Fabrique	200 €
---------------------	-------

#### Espace Culturel et Sportif

A) Selon convention d'utilisation – réactualisation tarifs	
Multisports	2800 €
AFL - section Taties et Loulous	100 €
Olympic Club Lipsheim si utilisation sportive durant période hivernale	100 €
APAL	100 €
Donneurs de Sang	Gratuité accordée pour les manifestations de don du sang

B) Selon convention temporaire d'occupation – réactualisation tarifs

Le principe des 3 groupes subsiste et les tarifs sont réactualisés- voir tableau ci- annexé. Les principes généraux sont détaillés ci-après :

- Groupe 1 : Association de Lipsheim participant à l'animation du Village
  - 1 gratuité annuelle par association, l'association ne prenant en compte que les charges pour cette unique location événementielle.
  - En cas de location supplémentaire, paiement en un seul versement au moment de la signature de la convention
  - Pas de caution ou retenue
  - Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel

- Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.
- le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location.
- **Groupe 2** : Citoyens, entreprises et copropriétés de Lipsheim
  - Versement de 1/3 de la location au moment de la signature du contrat
    - Le versement des 1/3, en cas d'annulation, ne sera plus remboursé à moins de 1 mois de la date réservée
    - La location est due en totalité, en cas d'annulation à moins de 96h de la date réservée.
  - Versement des 2/3 de la location au moment de la prise en compte des clés
  - Versement d'une retenue de 1/3 de la location (hors charges) au moment de la prise en compte des clés et restitution au moment de la remise de clés si pas de problème.
  - Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel
  - Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.
  - Le tri est à assurer par le locataire selon les instructions données par le responsable de la salle
  - le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location
- **Groupe 3** : Personnes ou organismes extérieurs de Lipsheim  
*En complément des points détaillés figurant au groupe 2*
  - Pour les personnes extérieures, toute manifestation doit être terminée à 23 heures (exceptions faites pour le 14 juillet et 31 décembre)

### **Autres Bâtiments**

Local SAFNEL

Local AAPPMA (pêche)

Local sapeur-pompier :

Pour ces locaux, la délibération du 22/05/2012 validant les conventions avec ces associations et fixant les règles de préfinancement et de prise en charge est de mise et applicable pour 2017

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### **d. Tarifs concessions cimetières et autres**

#### **Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**Fixe** pour l'année 2017 les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2017.

#### **Cimetière**

Concession Tombe 15 ans 123 €

Concession Tombe 30 ans 225 €

Concession Tombe 50 ans 438 €

Concession Tombe à urne 15 ans 102 €

Concession Tombe à urne 30 ans 186 €

Concession Tombe à urne 50 ans 354 €

Concession case columbariums 15 ans 816 €

Concession case columbariums 30 ans 1626 €

Plantations du souvenir 108 €

Par

19 voix pour

0 voix contre  
0 abstention

### e. Subventions

**Le conseil municipal,**  
Où le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

**Approuve et valide** les subventions pour les associations selon le tableau récapitulatif ci-dessous et en application de délibérations de principe. Ces crédits sont portés au Budget Primitif 2016.

COMPTE 6574			BP 2017
<b>Subv fonct assos/autres org</b>	<b>BP</b>		
Caisse accident Agricole	cf délib de principe		3 200,00
Groupement Action Sociale	concerne le personnel		3 300,00
Classe de découverte	Ecole Lipsheim + CES +exception	8,20 €/enf/jour	1 000,00
Fête du village	CIAL (Vog-SP-OCL-SAFNEL)		1 430,00
Souvenir français	délib de principe	150	150,00
Ecole de Musique EMS	conv / délib = revers EMS		3 000,00
PERISCOLAIRE ET NAP - OPAL	délib et convention	cf budget	66 000,00
Bus collège			3 200,00
OCL			30 600,00
AFL			
VOGESIA			
MULTISPORT			
PECHE			
SAFNEL			
APAL			
POMPIERS			
ELLIPSE			
Ass. Franco-Allemande Modélisme Ferroviaire			
LE CERCLE			
VAILLANTS AINES			
LE SEL			
BURUNDI			
VAILLANTS AINES			
4 cantons			100,00
Ass amis Mémorial Als-Lor	cf délib de principe		100,00
FONDATION DU PATRIMOINE			100,00
divers (à délibérer,...)			6 100,00
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>118 280,00</b>

COMPTE 65541			BP 2017
<b>Contrib Org Regroup</b>	<b>BP</b>		
SICES	Syndicat intercommunal		11 000
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>11 000,00</b>

COMPTE 657348			BP 2017
<b>Autres Communes</b>	<b>BP</b>		

<b>S/total</b>	-	-
----------------	---	---

<b>COMPTE 658</b>			<b>BP 2017</b>
<b>Gestion courante</b>	<b>BP</b>		
Association Maires 67	délib de principe - cotisation	cotis	<b>680</b>
poste secours fête village	Accord	mont	<b>450</b>
divers (entrées piscine....)			<b>270</b>
<b>RAM FEGERSHEIM 2017</b>			<b>10 000</b>
SAFER			<b>600</b>
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>12 000</b>

<b>COMPTE 678</b>			<b>BP 2017</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>BP</b>		
			-
divers			<b>1 700</b>
location chapiteau (manif LVA)			
DOC UNIQUE			
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>1 700</b>

<b>COMPTE 6748</b>			<b>BP 2017</b>
<b>Autres Subv Excep</b>	<b>BP</b>		
Investissement	Principe des 20%		<b>3 000</b>
ADOT et autres org (TELETHON)			<b>2 000</b>
Cadeau anniversaire -personnalité - .....	délib de principe	400 €	<b>400</b>
Epicerie Sociale CARITAS			<b>2 900</b>
divers - fds solidarité inondation			<b>1 000</b>
SUBVENTION (AC) - COMITE FETES			<b>1 000</b>
SPORTIFS MERITANTS			<b>700</b>
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>11 000</b>

<b>COMPTE 6714</b>			<b>BP 2017</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>BP</b>		<b>2 000</b>
			-
Maisons fleuries			<b>1 000</b>
deco noel			<b>1 000</b>
divers			
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>2 000</b>

Par  
 19 voix pour  
 0 voix contre  
 0 abstention

#### f. Multisports – fête de Noël des Personnes Agées

Dans le cadre des manifestations de fin d'année, la commune organise un repas pour les Aînés de la collectivité. A cette occasion pour agrémenter cette journée festive, une ou plusieurs associations ou organismes interviennent et animent l'après-midi. Cette année, la section GRS de la société Multisport a présenté un spectacle haut en couleur.

**Le conseil municipal,**



Oùï le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

**Attribue** une subvention de 300€ à la Société Multisports de Lipsheim.

Cette dépense est à imputer au compte 6748

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## 5. Mise en place d'une barrière accès déchèterie – fixation redevance badge

L'Eurométropole de Strasbourg a installé au lieudit Langmatt, à titre expérimental une déchèterie verte. Par convention, le traitement de ces déchets se fait par un agriculteur local. Or il s'avère que de nombreux professionnels et des particuliers venant d'autres collectivités viennent déposer à toutes heures du jour et de la nuit, 7j/7j des déchets verts et surtout des quantités astronomiques ne pouvant plus être traités localement, mettant ainsi en danger l'exploitation de cette unité.

Après avoir réalisé un chemin d'accès, il a été proposé de mettre en place une barrière limitant l'accès au seul résident de Lipsheim muni d'un badge délivré par le secrétariat de la mairie et permettant ainsi de réguler le flux des déchets

### Le Conseil Municipal

Oùï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

- **Approuve** la mise en place d'une barrière sur le chemin d'accès à la déchèterie pour un montant de de HT 13 500 €, fourniture et pose confiées à la société PMA de 67610 LA WANTZENAU
- **Emet** un avis favorable pour la distribution de badges d'accès par le secrétariat sur le principe d'un badge par foyer
- **Fixe** les règles financières quant à la distribution des badges :
  - Prise en compte d'un badge et paiement d'une caution 00 €
  - **Perte d'un badge** 20 €
  - Paiement annuel – redevance 00 €
- **Approuve** le règlement d'accès à la déchèterie joint en annexe

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## 6. ACTES Préfecture – Dématérialisation

ACTES, qui signifie « Aide au Contrôle de légalité dématérialisé », désigne à la fois le projet tendant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

La télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle. Pour les collectivités territoriales, leurs établissements publics locaux, les établissements de coopération intercommunale (EPCI), c'est la possibilité de :

- télétransmettre à la préfecture à tout moment de la journée les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc.) avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur ;
- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

De la même façon que le maire doit avoir délégation de son conseil municipal pour signer un marché avec un opérateur de transmission, il doit être préalablement autorisé par son conseil à signer la convention de transmission électronique avec le représentant de l'État, sous peine de la voir considérée par le juge comme nulle et non avenue

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation

**Le Conseil Municipal**  
**Ouï le rapport de Monsieur le Maire**  
**Après en avoir délibéré**

**Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité

**Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention avec l'Etat et tous documents y relatifs et à engager toutes les démarches inhérentes à ce processus de dématérialisation  
Donne son accord pour l'installation des produits par JVS MAIRISTEM selon l'offre en annexe

- Installation	195 € TTC
- Contrat annuel	226 € TTC
- Certificat CERTINOMIS sur 3 ans	738 € TTC
- Contrat signature	216 € TTC

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **7. Espace culturel et Sportif – MULTISPORT – modification convention**

Par délibération prise en date du 18 décembre 2012, le conseil municipal a mis à disposition de l'association Multisports, et de ses sections, les différentes salles et espaces pour ses différentes activités sportives et autres.

**Le Conseil Municipal**  
**Ouï le rapport de Monsieur le Maire**  
**Après en avoir délibéré**

- **Approuve et complète** le projet de convention pour l'association Multisports
- **Accepte** en recette le montant annuel de 2800 € pour l'année 2017, ce montant sera revue chaque année
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents relatifs à ce dossier avec les différentes associations et utilisateurs.

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **8. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – LIPSHEIM demande de révision**

Le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le 16 décembre 2016 le Plan local d'Urbanisme Intercommunal.

Lipsheim avait adhéré par ses différentes décisions en particulier celle du 19 janvier 2016 portant consultation en vue de l'arrêt du PLU, à l'ensemble des orientations :

- Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane
- Une métropole des proximités
- Une métropole durable

et des objectifs et choix retenus :

- En matière de développement de l'habitat et de son potentiel économique
- En matière d'agriculture
- En matière de déplacements
- En matière d'environnement
- En matière de consommation foncière

Dans son projet initial, la Niedermatt par ses OAP était destinée à un développement urbain mixte constitué des fonctions habitat et activités. Ses principes d'aménagement et ses exigences d'urbanisations étaient conditionnés par l'aménagement de la RD 1083 et de la création d'une contre allée. Ces réalisations ne se faisant pas à courte échéance, le conseil municipal sollicite le Président de l'Eurométropole de Strasbourg en vue d'une révision du PLUi pour la partie du territoire de Lipsheim.

### **Le Conseil Municipal de Lipsheim**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016 approuvant le PLUi

#### **Après en avoir délibéré**

**Dit** que la commune adhère aux grandes orientations du PADD et aux objectifs et choix retenus dans le PLUi

**S'engage** à respecter les orientations en termes d'habitat dans le cadre du PLUi tenant lieu de PLH

**Demande** qu'une étude soit menée sur les possibilités de développement de l'habitat dans la commune

**Demande** à l'Eurométropole de Strasbourg d'identifier la procédure la plus adaptée à engager dans les meilleurs délais pour intégrer dans le PLUi le projet urbain de Lipsheim en matière d'habitat sur la base de l'étude qui va être menée.

Par

18 voix pour

0 voix contre

1 abstention E KELLER

### **9. PERISCOLAIRE – OPAL avenant DSP**

Par délibération prise en date du 14 juin 2016, le conseil municipal confirmé le choix de l'OPAL comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre d'accueil périscolaire de Lipsheim.

Depuis la signature de cette DSP, les demandes émanant des parents vont en s'accroissant, surtout le mercredi. Pour répondre à cette demande il est proposé de modifier partiellement la DSP

Le conseil municipal

Oùï le rapport de Monsieur le Maire

Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,

Après en avoir délibéré

**Approuve** l'augmentation du nombre d'enfants le mercredi après-midi passant de 34 enfants à 48 enfants

**Autorise** le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la DSP et tout acte concourant à la bonne exécution de la présente délibération

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention